

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINTE HILAIRE DE VOUST
N°2022/09/D85
Séance du 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, les membres du conseil municipal de **SAINTE HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Joëlle GRELIER étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINTE HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué **le 3 novembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, BARBARIT, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU, NOURY

ABSENTS EXCUSES : MME CHARRON

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET ÉOLIEN DE SAINT MAURICE DES NOUES

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre unique du titre VIII du livre 1^{er} (partie législative et réglementaire) relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement et plus particulièrement les articles L. 123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n°22-DCL-BENV-1027 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-des-Noues.

Vu la demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par le président de la SARL IEL Exploitation 55, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de deux éoliennes de 165 mètres de hauteur en bout de pale pour une puissance totale installée comprise entre 6 et 8.4 MW et d'un poste de livraison, sur la commune de Saint-Maurice-des-Noues.

Considérant la nécessité pour chaque territoire d'assumer sa consommation électrique en permettant la production d'électricité décarbonée renouvelable sur son propre territoire.

Vu l'augmentation de la consommation électrique prévue dans les prochaines années

Le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret. Les votes ont été répartis comme suit :

- Favorable : 10
- Défavorable : 3
- Blanc : 1

Le Conseil municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au titre de la demande d'autorisation environnementale de la SARL IEL Exploitation 55, sur son projet d'implantation d'un parc éolien à Saint-Maurice-des-Noues, composé de 2 éoliennes de 165 mètres de hauteur en bout de pale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Joëlle GRELIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.